



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

Bureau de la Coordination

Affaire suivie par : Gilles DOURLENS

Tél : 03 21 21 21 40

Mél : gilles.dourlens@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le **17 AOUT 2016**

La Préfète

à

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Etablissements Publics
Communaux et Intercommunaux

Objet : Prix de l'innovation dans les territoires péri-urbains

Initiée à l'occasion de la manifestation « Vivre et habiter le périurbain, aujourd'hui et demain », la démarche sur le devenir des territoires périurbains vise à changer le regard qui leur est porté en valorisant leurs atouts et en apportant des réponses adaptées aux enjeux qui leur sont spécifiques.

Le ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, avec l'appui du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), a mis en place en juin 2016 un dispositif destiné à capitaliser les réalisations innovantes conduites dans les territoires périurbains, composé d'une part d'une plate-forme ressource adossée au site du CGET (<http://periurbain.cget.gouv.fr>) et d'autre part d'un Prix de l'innovation destiné à récompenser les initiatives les plus exemplaires.

L'objectif de ce Prix est de saluer les initiatives locales innovantes et susceptibles d'être reproduites ayant cours dans les territoires périurbains français, identifiées dans le cadre de la démarche de recensement national.

Ce prix gratifiera, à l'automne 2016, cinq projets à hauteur de 10 000 € dans chacune des rubriques suivantes :

- Vivre ensemble, cohésion sociale et culture ;
- Mobilités, services au public et outils numériques ;
- Usage des sols, modes d'habiter et transition écologique ;
- Emploi, développement économique et modes de travail ;
- Gouvernance, démocratie locale et participation citoyenne.

In fine, il s'agit de démontrer la capacité d'innovation locale qui existe dans les territoires périurbains et de faire évoluer les représentations communes du périurbain.

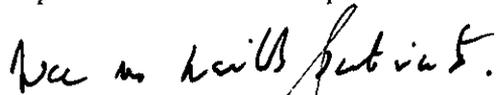
Le dispositif présenté intéresse l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, EPCI, aménageurs, bailleurs, cabinets-conseils, acteurs de l'innovation, de l'économie sociale et solidaire, du développement local...) menant des actions, de préférence à une échelle supra-communale, au sein des couronnes des pôles urbains et des communes multi-polarisées des grandes aires urbaines (zonage INSEE 2010).

.../...

Ainsi, si votre collectivité souhaite valoriser une démarche novatrice ou inédite en secteur péri-urbain dans l'une des cinq rubriques précisées ci-avant, je vous invite à en informer **très rapidement** MM Dominique KIRZEWSKI (dominique.kirzewski@pas-de-calais.gouv.fr) et Gilles DOURLENS (gilles.dourlens@pas-de-calais.gouv.fr), interlocuteurs départementaux « *lab périurbain* ».

Ces derniers vous communiqueront alors les modalités d'inscription en ligne du projet sur la plate-forme du CGET, cette inscription devant être effective, assortie de mon avis, **pour le 15 septembre 2016 au plus tard**.

A ce jour, un seul projet a été repéré par le CGET dans le Pas-de-Calais, mais je suis sûr que bien d'autres initiatives peuvent prétendre à concourir à ce prix de l'innovation et que vous êtes les plus à même de me les faire connaître et d'en faire la promotion.



Pour la Préfète,
le Secrétaire Général

Marc DEL GRANDE